

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 sur salaires 2011

à régler au plus tard le 29 février 2012

OCTA Santé Retraite-Privé
81 rue de Monceau
75008 Paris

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB

Cabinet comptable

Références entreprise :

Personne à contacter :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

SIRET :

NAF :

Effectif moyen annuel 2011 Apprentis au 31/12/2011
Voir au verso - 6

Nb contrats signés en cours d'année : apprentissage professionnalisation VIE CIFRE

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 100\,355 \text{ €}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION

Il faut remplir ces 2 conditions. Nombre d'apprentis en cours d'année :

* MASSE SALARIALE BRUTE S	METROPOLE hors Alsace-Moselle	<input checked="" type="checkbox"/>	S'	DOM	<input checked="" type="checkbox"/>
(cf. DADSU base sociale)					
TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :	$S \times 0,5 \% = \text{TB}$	<input checked="" type="checkbox"/>	$S' \times 0,5 \% = \text{TB}'$		<input checked="" type="checkbox"/>
- CDA : Contribution au Développement de l'Apprentissage :	$(S + S') \times 0,18 \%$		A		<input checked="" type="checkbox"/>
* MASSE SALARIALE BRUTE Alsace/Moselle			S''	EST	<input checked="" type="checkbox"/>
TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :	$S'' \times 0,26 \%$		TB''		<input checked="" type="checkbox"/>
- CDA : Contribution au Développement de l'Apprentissage :	$S'' \times 0,18 \%$		A'		<input checked="" type="checkbox"/>

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Nouvelle réglementation - Taux variable voir au verso

. **CSA** : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

S X Taux CSA	+CSA	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
S' X Taux CSA	+CSA'	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
S'' X Taux CSA AM	+CSA''	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- **Frais de stages de formation initiale :**
joindre les conventions de stages **impérativement**

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 4 % de TB + TB'

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond !

(TB + TB') X 4 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 19 € niveaux IV et V	Cat. B : 31 € niveaux II et III	Cat. C : 40 € niveau I
nb de jours ouvrés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
=			
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	+	

Pas de centimes

- Dons en nature + +

Total des déductions -D

4- PAIEMENT (merci de cocher le mode de règlement)

Montant à payer : (TB + TB' + TB'') + (A + A') + (CSA + CSA' + CSA'') - D = P

Chèque N° à l'ordre de : OCTA Santé Retraite-Privé

Virement au Compte
(Joindre une copie et mettre en libellé le n° de dossier ou Siret)

IBAN / BIC : FR7613369000066115930402201 / BMMFR2A

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE ⁽¹⁾ (w)	CIFRE ⁽²⁾ (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2010									
2011									

Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	c < 1 %	1 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 4 %	c ≥ 4 %	3 % ≤ c' < 4 %
			s > 2000	0.2 %	0.1 %	0.05 %
Taux CSA AM Alsace/Moselle	250 ≤ s ≤ 2000	0.104 %	0.052 %	0.026 %	0.026 % ou exonération ⁽³⁾	
	s > 2000	0.156 %				

⁽³⁾ Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si :
 - La progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.
 - L'entreprise a connu une progression de l'effectif annuel moyen de ces contrats et relève d'une branche couverte par un accord prévoyant une progression d'au moins 10 % de ces contrats. (Applicable en 2013).
 Intitulé de l'accord de branche :

⁽¹⁾ VIE : Volontariat International en Entreprise

⁽²⁾ CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

5- Calcul de la répartition		QUOTA		HORS QUOTA (HQ)		
		CAS-FNDMA	Solde QUOTA	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Métropole hors A.M.	Répartition	22 % TB	31 % TB	40 % HQ	40 % HQ	20 % HQ
	Déduction			-	-	-
	Disponible			=	=	=
DOM	Répartition	12 % TB'	41 % TB'	40 % HQ	40 % HQ	20 % HQ
	Déduction			-	-	-
	Disponible			=	=	=
Alsace-Moselle	Répartition	22 % TB''	78 % TB''			
	Disponible					

6- Si vous avez des Apprentis au 31/12/2011 : QUOTA OBLIGATOIRE - Code du Travail Art. 6241-4

Joindre **impérativement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2011

IMPORTANT	Zone Réservée	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP de ..., BEP de ..., etc)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Code diplôme

Cochez si d'autres affectations figurent sur une suite jointe

7- AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Cochez si d'autres affectations figurent sur une suite jointe

Si cumul, entourer : Cat A + Cat B
 ou
 Cat B + Cat C
 ← Hors Quota →

Nom école	Adresse	Zone réservée	Quota disponible	Cat. A	Cat. B	Cat. C

Cachet de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

Date et signature

Pièces jointes obligatoires

- contrats d'apprentissage
- conventions de stage
- justificatifs des dons en nature

ou - VERSEMENT PARTIEL

CDA	CAS-FNDMA	CSA	Quota obligatoire	Quota	Catégorie A Niveau IV et V	Catégorie B Niveau II et III	Catégorie C Niveau I	TOTAL
€	€	€	€	€	€	€	€	€

Montant du chèque

VP

00